

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 01 juin 2026, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent ROUSSET
Date de convocation du Conseil municipal : 26 mai 2026

PRESENTS : Laurent ROUSSET, Sébastien ARNAUD, Pauline GRANGER, Joëlle GOMEZ, Pascal HAURY, Virginie BARLET, Philippe MOUNIER, Valérie POUYET, Michel BEAL, Alain BEAL, Pascale GUILLET, Florence TEYSSIER, Elisabeth MOULIN, Thierry LEPROUST, Clotaire DOMGAKEMGNI, Sylvain BONNET, Coralie CHAPUIS, Morgane MOUNIER, Gérard COURBON, Yvon VALEYRE, Sandrine ARCIS, Tahar KERFA, Laurie BONNEVIALLE, Sophie NAVARRO-OTT,

EXCUSES REPRESENTES : Bernard BOURGIE par Joëlle GOMEZ, Claude VIAL par Laurent ROUSSET, Stéphanie CUSSONNET par Michel BEAL, Céline VIALLOIN par Elisabeth MOULIN, Tanguy NAIME par Sylvain BONNET

EXCUSES NON REPRESENTES

Nombre de conseillers :	En Exercice : 29	Présents : 24
	Excusés représentés : 5	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mme Pauline GRANGER a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2026_DEL_081

OBJET : Désignation des 2 délégués de la commune d'Aurec sur Loire auprès du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute Loire – Secteur Monistrol sur Loire – régularisation de la délibération n° 2026_DEL_038 du 27/03/2026

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la demande des services de la préfecture, il y a lieu de régulariser la délibération n° 2026_DEL_038 du 27/03/2026 portant sur la désignation des 2 délégués de la commune d'Aurec sur Loire auprès du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute Loire – secteur Monistrol sur Loire. Les statuts du Syndicat n'autorise pas la désignation des membres à main levée ni le fait de prédéfinir l' élu titulaire et l' élu suppléant.

Monsieur le Maire rappelle que le renouvellement du Conseil Municipal issu des élections municipales de 2026 entraîne, comme à l'accoutumée, un renouvellement général des instances délibérantes des Établissements Publics de Coopération Intercommunale et des Syndicats Intercommunaux ou Mixtes auxquels la commune est adhérente.

Le Syndicat Départemental d'Énergies qui regroupe les 257 communes de la Haute-Loire et dont la commune est donc membre, est composé de 18 Secteurs Intercommunaux d'Énergie (S.I.E.), qui ont à la fois le rôle de représentation des communes et qui permettent des réunions de travail au niveau local.

A cet égard, les statuts du Syndicat prévoient que chaque commune désigne deux délégué(e)s pour siéger au Secteur Intercommunal d'Énergie auquel elle appartient. Chaque Secteur constituera ainsi un collège électoral et désignera, en son sein, les délégués au Comité du Syndicat Départemental, à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par tranche de 3 communes regroupées dans le Secteur concerné.

La commune d'Aurec sur Loire appartient au Secteur Intercommunal d'Energie – secteur de Monistrol sur Loire au sein duquel elle est donc représentée par deux délégué(e)s.

De ce fait il est proposé aux élus de désigner, à bulletin secret, les 2 délégués de la commune d'Aurec sur Loire auprès du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute Loire – Secteur Monistrol sur Loire.

Après le vote à bulletin secret, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	29
- bulletins blancs :	0
- bulletins nuls :	0
- suffrages exprimés :	29
- majorité absolue :	15

Ont obtenu :

- Délégués proposés par la liste continuons Aurec Ensemble avec Laurent Rousset :	
- M. Bernard BOURGIE et M. Sébastien ARNAUD :	vingt-trois (23) voix
- Délégués proposés par la liste Aurec et Vous :	
- M. Yvon VALEYRE et M. Gérard COURBON :	six (6) voix

Après en avoir délibéré, sont donc désignés par le conseil municipal pour siéger au sein du Secteur Intercommunal d'Énergie de de la Haute Loire – Secteur Monistrol sur Loire.

- M. Bernard BOURGIE
- M. Sébastien ARNAUD

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
À Aurec-Sur-Loire

Le Maire

Laurent ROUSSET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Laurent Rousset – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 08 JUIN 2026